

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2014

DELIBERATION N° DEL007-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20140224-DEL007-14-DE
Date de télétransmission : 05/03/2014
Date de réception préfecture : 05/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 24 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 21 février 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Christelle POLENTINI (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 20/02/14)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 18/02/14)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 24/02/14)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de la parcelle AP 150 appartenant à M. et Mme REYNIER – rue des Routers.

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Par délibération n°DEL131-12 en date du 15 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle AP 150 (11m²) appartenant à M. et Mme REYNIER au prix de 55€, pour élargir la rue des Routers et réaliser les aménagements de cette voie dans le cadre de l'urbanisation de l'éco-quartier du Petit Jean.

L'acte notarié n'étant pas signé à ce jour, M. et Mme REYNIER souhaitent céder cette parcelle gratuitement à la commune et conserver, sur le terrain restant leur propriété, les droits à bâtir correspondant à l'emplacement réservé cédé (ER11) en application de l'article R.123-10 du code de l'urbanisme.

M. et Mme REYNIER autorisent la commune à réaliser d'ores et déjà les travaux sur leur parcelle.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord du propriétaire
AP 150	11m ²	M. et Mme REYNIER	6 rue des Rutoirs	Gratuit Art. R.123-10 du code de l'urbanisme	17/12/2013

Il convient de délibérer à nouveau pour prendre acte de ces nouvelles dispositions.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant les modalités de consultation du service des Domaines (dispense pour les acquisitions inférieures à 75.000€),

M. le Maire propose au conseil municipal :

d'approuver l'acquisition de la parcelle AP 150 appartenant à M. et Mme REYNIER à titre gratuit en application de l'article R.123-10 du code de l'urbanisme (report sur le terrain restant leur propriété, des droits à bâtir correspondant à l'emplacement réservé cédé),
de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 février 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI